

La réfection du complexe Turcot

Assurer la cohérence entre les orientations du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal et le projet de réfection du complexe Turcot

L'échangeur Turcot est arrivé à la fin de sa vie utile et des travaux majeurs sont sur le point d'être initiés. Sans nier l'importance de refaire cette infrastructure de transport, le Comité vigilance Turcot est d'avis que le projet de réfection du complexe Turcot doit se réaliser en respect des engagements politiques pris par le gouvernement du Québec et l'administration municipale. Notre approche vise non seulement à sensibiliser les autorités provinciales au respect de ses propres engagements, mais aussi à faire en sorte que le projet présenté par le MTQ soit élaboré en toute conformité avec les engagements visant à faire de ce projet un projet d'avenir qui tient compte des préoccupations des montréalais.

Assurer une cohérence entre les orientations gouvernementales et le projet Turcot

Sur certains aspects, le projet Turcot s'éloigne, des orientations prises par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Le Comité vigilance Turcot a notamment pour objectif d'assurer l'équilibre et la cohésion entre le projet, tel que présenté par le MTQ et les orientations politiques suivantes :

- **Le cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal** du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, qui souhaite « En ce qui a trait au transport des personnes, une utilisation accrue du transport en commun ainsi que des modes non motorisés et une réduction de l'utilisation de l'automobile. »
- **Le Plan de développement durable du MTQ** entend, quant à lui, « soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés ». Ce Plan vise notamment « à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), accroître l'efficacité du transport routier des marchandises en encourageant l'intermodalité, favoriser l'utilisation accrue des modes de transport autres que l'auto solo pour le transport des personnes, assurer la pérennité des systèmes de transport existants et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'utilisation des infrastructures routières devienne encore plus sécuritaire ».
- **Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques** du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) mentionne qu'au Québec, il existe un important potentiel de réduction des émissions de GES dans le secteur des transports en milieu urbain. Le transport collectif regroupe les services de transport en commun urbain et interurbain, le transport scolaire, le transport adapté et le transport collectif en milieu rural. Ainsi, le gouvernement favorisera le développement et l'utilisation du transport collectif en finançant, notamment, l'aménagement de voies réservées et l'adoption de mesures préférentielles pour le transport collectif. Dans le cadre de cette mesure, il pourrait aussi faciliter l'achat d'autobus hybrides ou électriques, l'ajout de trains de banlieue et l'amélioration des infrastructures du métro.
- **Le Plan de transport de Montréal** vise à « assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais, en faisant de notre agglomération un endroit agréable à vivre ainsi qu'un pôle économique prospère et respectueux de son environnement. Pour ce faire, Montréal veut réduire de manière significative la dépendance à l'automobile par des investissements massifs dans les modes de transport collectif et actif tels le tramway, le métro, l'autobus performant, le train, le vélo et la marche ainsi que sur les usages mieux adaptés de l'automobile tels le covoiturage, l'autopartage et le taxi ».
- **Le Plan d'urbanisme de Montréal** comprend des mesures visant à diminuer la dépendance à l'égard de l'automobile. Il privilégie une plus grande utilisation du transport collectif et des modes de déplacement non motorisés. Il prévoit par exemple une plus grande densité de construction à distance de marche des stations de métro et des gares. Le Plan favorise également la réduction des distances entre les lieux d'habitation, les commerces, les services et les lieux de travail.